

## Info-Alerte n° 1483 du 22 février 2017



## Surtaxation argumentée

Un consommateur est sollicité par téléphone, le 18 janvier 2017 : « Je reçois un appel téléphonique de la part d'une agence de voyage : j'ai gagné un voyage. Je réponds : ce n'est pas possible, je n'ai jamais joué. Si, monsieur, notre agence a sélectionné des gagnants pour promouvoir et faire connaître nos services. »

Face au terme « arnaque » mentionné par le consommateur, l'interlocuteur s'offusque : « Non, Monsieur, je ne me permettrai pas, ayez confiance, nous sommes une entreprise sérieuse et je ne vois pas quel intérêt j'aurai à vous tromper. Rappelez mon collègue au 0897120823 : elle va prendre les informations nécessaires pour finaliser votre gain. »

Nouvelle objection du consommateur *(« c'est un numéro surtaxé »)* et nouvelle pirouette du démarcheur : *« Faites \*2 et votre appel sera facturé au tarif normal. »* 

L'appel au numéro indiqué engendre près de 50 minutes d'entretien téléphonique : tout est bon pour justifier l'attente *(présentation d'une longue liste de destinations, vérification de la disponibilité...)*.

Finalement, la facture téléphonique fera ressortir 41,95 € de tarification surtaxée!

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le : Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir BP 60512, La Chapelle Saint Laurent, 79306 BRESSUIRE cedex

SIRET: 503 805 657 00031

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

(contact@arnaques-infos.org) - Site: www.arnaques-infos.org

Directeur de la publication : Pascal TONNERRE